

# Bassussarry

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque du 29 mars 2025 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Bassussarry

### D - Règlement graphique

Révision du PLU  
 Prescrite le : 9 avril 2013  
 Adoptée le : 28 septembre 2016  
 Approuvée le : 21 juillet 2017  
 PLU  
 Modification n°1 approuvée le :  
 29 juin 2019  
 Modification n°2 approuvée le :  
 19 juin 2021

Echelle 1:5500

- #### Zone urbaine (U)
- UA : zone urbaine dense
  - UB : zone urbaine moyenne dense
  - UBi : zone urbaine moyennement dense soumise au risque inondation
  - UC : zone urbaine pavillonnaire
  - UY : zone d'activités industrielles, artisanales, commerciale et de bureaux
  - UYg : zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de bureaux, spécifique à la pratique du golf
  - UYi : zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et de bureaux, soumise au risque d'inondation
- #### Zone à urbaniser (AU)
- AU : zone à urbaniser à vocation résidentielle à court ou moyen terme
  - AUY : zone à urbaniser à vocation artisanale à court ou moyen terme
  - AUYi : zone à urbaniser à vocation artisanale à court ou moyen terme, soumise au risque d'inondation
- #### Zone naturelle et forestière (N)
- N : zone naturelle
  - Ni : zone naturelle soumise au risque d'inondation
  - Np : zone naturelle patrimoniale (Natura 2000, ZNIEFF, ENS du département et réservoirs de biodiversité)
  - Npi : zone naturelle patrimoniale soumise au risque d'inondation
  - Ng : zone naturelle liée à la pratique du golf
  - Ngi : zone naturelle liée à la pratique du golf et soumise au risque d'inondation
  - Nei : zone naturelle liée à la pratique d'activités équestres et soumise au risque d'inondation

- #### Zone agricole (A)
- A : zone agricole
  - Api : zone agricole patrimoniale
  - Espace boisé classé au titre du L113-1 du code de l'urbanisme
  - Eléments de paysage au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
  - Patrimoine architectural protégé au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
  - Haies et alignements d'arbres protégés au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
  - Eléments de paysage, de patrimoine bâti à protéger au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
  - Sentiers piétonniers à conserver au titre du L151-38 du code de l'urbanisme
  - Sentiers piétonniers à créer au titre du L151-38 du code de l'urbanisme
  - Risque minier (risque d'affaissement progressif des sols)
  - Siège d'exploitation agricole avec bâtiment d'élevage
  - Routes

Emplacement Réserve au titre du L151-41 du code de l'urbanisme			
Numéro	Opération	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Elargissement du RD3 à 15 mètres de plate-forme	Département	2 372 m²
2	Elargissement et prolongement du RD254 à 10 mètres de plate-forme	Département	6 168 m²
3	Elargissement de la VC1 (chemin de Harrieta, d'Axeri Mendi et de Juntip) à 10 mètres de plate-forme	Commune	1 264 m²
4	Elargissement de la VC2 (chemin de Harrieta) à 10 mètres de plate-forme	Commune	3 238 m²
5	Elargissement de la VC3 (chemin de Joana) à 10 mètres de plate-forme	Commune	208 m²
6	Elargissement de la VC4 (chemin de Chourouta) à 10 mètres de plate-forme	Commune	1 482 m²
7	Elargissement de la VC5 (chemin de Lartigu) à 10 mètres de plate-forme	Commune	40 m²
8	Elargissement de la VC6 (chemin de Baki) à 10 mètres de plate-forme	Commune	2 669 m²
9	Elargissement de la VC7 (chemin de Jantza) à 10 mètres de plate-forme	Commune	908 m²
10	Elargissement de la VC8 (chemin d'Errearta) à 10 mètres de plate-forme	Commune	208 m²
11	Elargissement de la VC15 (chemin de la Redouta) à 10 mètres de plate-forme	Commune	89 m²
12	Elargissement de la VC14 (chemin de Mendibista) à 10 mètres de plate-forme	Commune	187 m²
13	Elargissement de la VC12 (chemin de Petaboure) et du chemin de Carricazart à 10 mètres de plate-forme	Commune	2 111 m²
14	Elargissement du chemin d'Eschessahar à 10 mètres de plate-forme et Création d'une voie de retournement	Commune	1 390 m²
15	Elargissement du chemin de Guziara à 10 mètres de plate-forme depuis la RD254 sur 200 mètres	Commune	586 m²
16	Aménagement d'un giratoire à l'intersection de la RD254, du chemin de Petaboure et de la route de Lamigue	Commune	607 m²
17	Création d'une voie à 10 mètres de plate-forme entre la VC 6 et la Nive	Commune	7 125 m²
18	Extension des équipements publics	Commune	12 669 m²
19	Création d'un parking	Commune	5 405 m²
20	Création d'un poste de refoulement en bas du chemin d'Eschessahar	Commune	365 m²
21	Elargissement de la VC10 (chemin Pontakuborcka) à 10 mètres de plate-forme	Commune	1 387 m²
22	Prolongement du chemin rural d'Ader pour Création d'une future liaison douce	Commune	1 518 m²

